



Canadian Nursing Students' Association
Association des étudiant(e)s infirmier(ère)s du Canada
Nursing : Change, Challenge & Choice
Relève Infirmière : Développement, défi & décision

Approuvé : 23 janvier 2007

Par : Assemblée nationale

Politique de publicité de l'AEIC

L'Association des étudiant(e)s infirmier(ère)s du Canada (AEIC) a le souci de toujours informer ses membres, tant sur des sujets d'intérêt général que sur les services, par le biais de communications écrites et électroniques.

1. Pour les besoins de communications écrites et électroniques, l'AEIC est toujours à la recherche d'annonceurs pour générer des revenus et couvrir ses coûts de production.
2. Principes:
 - a. L'AEIC a le pouvoir de choisir ou de rejeter les annonceurs potentiels sur une base individuelle.
 - b. Toute entente de publicité doit être conforme à la politique de publicité de l'AEIC.
 - c. L'AEIC ne peut accepter d'annonces publicitaires qui :
 - visent le marché de l'alcool, du tabac ou des jeux et paris ;
 - visent à recruter pour l'étranger des professionnels de la santé canadiens ;
 - contreviennent aux ententes existantes de commandite.
3. Les annonces publicitaires suivantes seront considérées (sans être exclusives) :
 - Publicités sur des produits professionnels, tels que des manuels, de l'équipement médical (p. ex. des stéthoscopes), ou des ressources électroniques ;
 - Publicités qui annoncent des produits courants et des services, tels que des services de voyage (voitures de location, vols, agences de voyages, etc.), des produits cosmétiques, des voitures, des ordinateurs/produits électroniques, musique et divertissement;
 - Publicités qui visent à recruter pour les hôpitaux et les districts de santé du Canada des ressources humaines en santé.

Fifth Avenue Court
99 Fifth Avenue, Suite 15
Ottawa, ON K1S 5K4

<http://www.cnsa.ca> <http://www.aeic.ca>